

Le CSA replace RTL dans son giron

MÉDIAS Le groupe dénonce un coup de com'

Le CSA, gendarme de l'audio-visuel belge a annoncé officiellement jeudi qu'il ne transmettrait plus au Luxembourg les plaintes contre RTL Belgium. Depuis 2005, le groupe privé CSA considère que ses chaînes télévisées (RTL-TVI, Club RTL et la plus récente Plug RTL) sont éditées depuis le siège de sa maison mère luxembourgeoise, et que le CSA de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a donc aucune autorité à leur égard.

Le CSA a toujours contesté la réalité de cette posture juridique. Mais, en 2009, le Conseil d'Etat a jugé qu'il ne lui appartenait pas de rejeter la compétence du Luxembourg à l'occasion du traitement d'une plainte.

À la suite de cet arrêt, le CSA avait accepté de transférer systématiquement au Luxembourg toutes les plaintes concernant RTL Belgium. Il a changé d'avis. « On s'est rendu compte qu'il y avait des choses qui nous paraissaient discutables au niveau du droit européen, explique Dominique Vosters, le président du CSA. Il reconnaît que cette décision aura surtout une portée symbolique, tant que la justice

ne s'emparera pas de nouveau du sujet.

Un problème de concurrence

En attendant, les services du CSA ont réalisé quatre monitorings sur les trois chaînes de RTL (TVI, Club et Plug). Ils ont relevé une série d'infractions au niveau publicitaire (téléachat, placement de produit, publi-reportage), de protection des mineurs et au niveau du quota d'œuvres européennes diffusées.

« Il y a un problème de concurrence pour les autres chaînes belges puisque les règles sont moins strictes dans le droit luxembourgeois », souligne Dominique Vosters.

RTL a répondu au CSA par un long communiqué dans lequel elle dénonce un coup de com' : « N'en déplaise aux membres du CSA en quête de reconnaissance, RTL Belgium n'entend pas prendre part à ce qui ne s'apparente qu'à une campagne de communication de l'organisme francophone et continuera à se conformer au contrôle de la seule autorité de régulation dont elle dépend, ALIA. ALIA remplit pleinement son rôle d'organe de régulation et de contrôle dans

l'état de droit qu'est le grand-duché du Luxembourg et, contrairement au CSA, n'usurpe pas son rôle en se voulant législateur. »

Contactée par *Le Soir*, l'ALIA n'a pas souhaité s'exprimer. Il devrait prendre position sur le sujet dans le courant de la semaine prochaine.

La suite ? Il faudra attendre qu'une plainte d'un téléspectateur soit jugée recevable et que RTL soit condamnée. Ensuite seulement, se posera la question de l'application de la sanction. Le CSA ira-t-il de nouveau devant le Conseil d'Etat si RTL ignore ses réprimandes ? Affaire à suivre. ■

M.Bmé (avec belga)